



L'ESPACE PUBLIC : UN ENVIRONNEMENT À RESPECTER COMME CHEZ SOI



DÉJECTIONS CANINES

- ⊗ Il est interdit de laisser les déjections canines dans l'espace public, y compris dans les espaces verts et les aires d'ébats.
- ☑ Ramassez à l'aide d'un des **22 distributeurs de canisacs** installés au centre-ville. Ayez systématiquement sur vous une réserve de canisacs pour ramasser.

CONTRAVENTION : 68 €



URINE

- ⊗ Il est interdit d'uriner dans l'espace public (voirie, murs ou espaces verts)
- ☑ Utilisez les **11 toilettes publiques** des Cordiers (place des Cordiers), de l'Arc (bd Roosevelt), du Marché (rue de Strasbourg), des cimetières et du Parc Salvator. Prenez vos précautions avant de sortir.

CONTRAVENTION : 68 €



CRACHATS ET CHEWING-GUMS

- ⊗ Il est interdit de cracher ou de jeter son chewing-gum au sol dans l'espace public pour des raisons évidentes d'hygiène et de dégradation de l'espace public.
- ☑ Utilisez un mouchoir jetable puis déposez-le dans une corbeille.

CONTRAVENTION : 68 €



L'ESPACE PUBLIC : UN ENVIRONNEMENT À RESPECTER COMME CHEZ SOI



EMBALLAGES, RESTES ALIMENTAIRES, CANNETTES, PAPIERS USAGÉS...

- ⊗ Il est interdit de jeter tout déchet dans l'espace public, que l'on soit à pied, en voiture, à vélo...
- ☑ Utilisez les **600 corbeilles** du centre-ville.
Conservez vos déchets sur vous jusqu'à votre domicile.

CONTRAVENTION : 68 €



MÉGOTS

- ⊗ Il est interdit de jeter les mégots dans l'espace public, que l'on soit à pied, en voiture, à vélo...
- ☑ Utilisez les **600 corbeilles** du centre-ville, dont **300** sont équipées de cendriers.
Servez-vous d'un cendrier portable et videz-le dans une corbeille.

CONTRAVENTION : 68 €



L'ESPACE PUBLIC : UN ENVIRONNEMENT À RESPECTER COMME CHEZ SOI



GRAFFITIS, DÉGRADATIONS (FAÇADES, SOLS, MOBILIER URBAIN)



Il est interdit de taguer ou dégrader les biens publics ou privés situés dans l'espace public.

DÉLIT RELEVANT D'UN DÉPÔT DE PLAINTE : JUSQU'À 3 750€ D'AMENDE



DÉPÔTS D'ORDURES SAUVAGES ET ENCOMBRANTS



Il est interdit de déposer sur la voie publique vos ordures dans un sac ou bac en dehors des jours de collecte, ainsi que vos encombrants.



Respectez les jours et consignes de collecte.

Déposez les encombrants dans les déchetteries (liste sur sivom-mulhouse.fr).

CONTRAVENTION : JUSQU'À 68 € ET 100 € DE FRAIS D'ENLÈVEMENT



LE VIVRE-ENSEMBLE : LES RÈGLES DE BASE



INJURES ENVERS AUTRUI ET MENACES, COMPORTEMENT VIOLENT ET INSULTES ENVERS UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ

- Il est interdit de se comporter de manière injurieuse et/ou menaçante.
- Restez courtois, respectez votre interlocuteur et privilégiez le dialogue.

Délit relevant d'un dépôt de plainte :

CONTRAVENTION : 38 € À 750 € (SELON LES CAS)

AMENDE : JUSQU'À 7 500€ (POUR UNE AGRESSION SUR UN AGENT PUBLIC)



NUISANCES SONORES ET ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

- Il est interdit de causer des nuisances sonores de jour comme de nuit sur la voie publique.
- Coupez la musique et évitez les attroupements bruyants. Éduquez votre chien pour éviter les aboiements.

CONTRAVENTION : 68 €



BARBECUES SAUVAGES

- Il est interdit d'allumer des barbecues dans les squares, les parcs et tout autre espace public non autorisé.

CONTRAVENTION : 68 €



LE VIVRE-ENSEMBLE : LES RÈGLES DE BASE



DIVAGATIONS D'ANIMAUX

- ⊗ Il est interdit de laisser son animal hors de surveillance à plus de 100 mètres (ou hors de portée de voix).
- ✔ Gardez votre chien en laisse.
- ✔ Utilisez les aires d'ébats du Parc Salvator et du Square de la Liberté.

CONTRAVENTION : 35 € SUR LA VOIE PUBLIQUE 11 € DANS LES PARCS ET JARDINS



NOURRISSAGE D'ANIMAUX NUISIBLES (RAGONDINS, RATS, PIGEONS...)

- ⊗ Il est interdit de les nourrir, cela provoque des problèmes d'hygiène et de sécurité.
- ✔ Signalez les nuisibles : au service Hygiène (03 69 77 67 67) ou à Allô Proximité (03 89 33 78 78).

CONTRAVENTION : 38 € APRÈS RAPPORT TRANSMIS AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE



EXCITATION D'ANIMAUX DANGEREUX

- ⊗ Il est interdit d'exciter ou de ne pas maîtriser son animal.
- ✔ Respectez votre animal, tenez-le en laisse.

CONTRAVENTION : 450 € APRÈS RAPPORT TRANSMIS AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE



ILS NETTOIENT ET ENTRETIENNENT L'ESPACE PUBLIC

LES 160 AGENTS DE PROPRETÉ

- Nettoient la **voirie et les lieux publics de la Ville et de l'agglomération**, manuellement et avec des balayeuses mécanisées
- Vidangent les **corbeilles et cendriers**
- Enlèvent les **affichages sauvages**
- Désinfectent les « **coins à urine** »
- Enlèvent les **dépôts sauvages d'ordure**

LES 10 AGENTS DU SERVICE EAUX ET TRAVAUX

- Interviennent sur les **dégradations des fontaines publiques** et des **bornes incendie**



LES 170 AGENTS DU SERVICE COLLECTE ET TRANSPORT

- Ramassent les **ordures ménagères**
- Transportent les **bennes** et vidangent les **points d'apports volontaires**
- Sensibilisent les usagers au **tri des déchets**
- Verbalisent les contrevenants à l'**arrêté de Propreté**



Avec le soutien de :



mulhouse.fr





ILS ACCUEILLENENT ET RENSEIGNENT

LES AGENTS AUX 55 GUICHETS D'ACCUEIL

DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION

- Orientent et renseignent les usagers
- Etablissent les liens avec les services municipaux et communautaires
- Délivrent les actes et documents administratifs

LES 220 ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

- Accueillent les enfants de 3 à 12 ans en dehors du temps scolaire
- Participent à leur réussite en continuité et complémentarité avec le temps scolaire
- Contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et leur épanouissement
- Renforcent le lien social entre la famille et les acteurs éducatifs



Avec le soutien de :



mulhouse.fr





ILS DIALOGUENT, SURVEILLEN ET PROTÈGENT

LES 70 POLICIERS MUNICIPAUX

- Luttent contre toutes **les incivilités** (prévention, verbalisation...)
- Luttent contre **la délinquance** (vol à l'étalage, agressions, etc...)
- Luttent contre les **infractions au code de la route** (stationnement abusif, défaut de permis, conduite en état d'ivresse, contrôle de vitesses...)
- Contribuent à la **sécurisation de la voie publique** et prêtent **assistance à la population** lors d'interventions aux côtés et en complément de la Police Nationale
- Veillent à **l'application de la réglementation** en matière de stationnement de surface sur le domaine public
- Assurent une **présence régulière aux entrées et sorties des écoles élémentaires**

LES 16 AGENTS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Assurent une **présence dans l'espace public en soirée** (de 19h à 22h30 en période hivernale ; 19h à 00h30 en période estivale)



- Interviennent sur les **attroupements** conduisant à la **privation de l'espace public**
- Améliorent la **tranquillité publique et personnelle des habitants** en faisant respecter les règles du vivre-ensemble

LES 24 MÉDIATEURS MUNICIPAUX

- Assurent une **présence dans tous les quartiers mulhousiens** de 15h30 à 20h du lundi au vendredi
- Constatent les **dysfonctionnements sociaux et techniques**
- Participent au **renforcement du lien social** par une présence quotidienne sur le terrain



Avec le soutien de :



mulhouse.fr





ILS NETTOIENT ET ENTRETIENNENT L'ESPACE PUBLIC

LES 70 AGENTS DU SERVICE JARDINS PUBLICS ET ESPACES VERTS

- Aménagent et entretiennent les **465 ha d'espaces verts de la Ville** ainsi que les **16 207 arbres d'alignement**
- Assurent la **production des fleurs et plantes nécessaires au fleurissement de la Ville**, des bâtiments et de certaines manifestations
- Assurent la **maintenance des espaces verts** (ramassage des déchets, déjections canines...)
- Assurent la **maintenance des 126 aires de jeux** publiques et des jeux des cours d'écoles maternelles
- Mènent des **actions de communication et de sensibilisation du public** aux végétaux et participent à la conservation de plantes menacées de disparition

LE SERVICE MAINTENANCE

- **Nettoie les graffitis** sur les façades, bancs, sols, mobiliers, murs des espaces publics mais également les bâtiments privés visibles de l'espace public
- **Intervient en urgence sur les tags injurieux**



LES 25 AGENTS DE SIGNALISATION ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Assurent les **travaux neufs** et la **maintenance des équipements électriques de la voirie communale** (éclairage public, feux tricolores, bornes d'accès au centre-ville, horodateurs, vidéo protection urbaine...)
- Assurent l'**astreinte 24h/24 et 7 jours/7** pour la maintenance d'urgence ou la mise en sécurité des installations de voirie
- Assurent l'**alimentation électrique des mobiliers urbains** et les **prestations techniques sur le réseau de fibre optique municipal**
- Assurent la **maitrise d'œuvre** sur les travaux de vidéo protection



Avec le soutien de :



mulhouse.fr





INCIVILITÉS : C'EST TROP !



LES AGENTS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE (ATP) VEILLENT

La Ville de Mulhouse a mis en place une équipe d'agents dédiés à la lutte contre les incivilités.

9 **agents spécialisés** veillent d'avril à septembre, période estivale, à faire respecter l'espace public.

Leurs missions

- **sensibiliser et prévenir** : par le dialogue, les agents viennent au contact des usagers de l'espace public pour rappeler les règles du vivre-ensemble
- **verbaliser** : les ATP sont habilités à verbaliser les incivilités constatées sur l'espace public (jet de déchets et mégots, déjections canines, dégradations...)

L'hyper-centre privilégié :

Les ATP se déploient dans un périmètre incluant notamment le Square Steinbach, la place de la Bourse, ainsi que les squares et parcs où les incivilités les plus importantes ont été signalées : Liberté, Salvator, Wyler et Sainte Geneviève.

Les agents interviennent également en périphérie et centre-ville en fonction



Avec le soutien de :



mulhouse.fr





VOTRE TRANQUILLITÉ, NOTRE PRIORITÉ

En plus des verbalisations effectuées par les agents municipaux, la Ville de Mulhouse s'est dotée de **moyens innovants et expérimentaux pour verbaliser les incivilités.**



VIDÉO-INTERPELLATION AU SQUARE STEINBACH

Le système couple une caméra, un enregistreur de niveau sonore et un haut-parleur : il permet de détecter un niveau sonore anormal et d'intervenir immédiatement via le haut-parleur pour interpellé le ou les auteur(s) en direct.



VIDÉO-VERBALISATION D'INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Trois zones expérimentales ont été retenues pour tester ce système qui filme la plaque d'immatriculation des auteurs d'infractions routières :

- les couloirs réservés à l'arrêt des bus face à la gare
- l'hyper-centre pour le stationnement des véhicules sur les trottoirs
- le pont de Bourzwiller pour le franchissement de ligne continue.



CAMÉRA MOBILE

Située rue de la Mertzau, cette caméra est dédiée au repérage d'infractions de dépôts sauvages d'ordures et encombrants.

Pour s'assurer du respect de tous les espaces publics, la Ville de Mulhouse travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires (bailleurs sociaux, transporteurs...).



INCIVILITÉS : C'EST TROP !

105 t de déchets,
mégots et
déjections

canines sont ramassées au sol chaque année dans les espaces publics du centre-ville de Mulhouse, soit près d'un tiers des déchets du secteur.

Les opérations de désinfections des « coins à urine » représentent

460 h

de travail et coûtent près de 12 000 € par an à la collectivité.

L'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages d'ordures dans le centre-ville de Mulhouse représentent un coût de

27 500 €

par an et près de 500 heures de travail.

Le traitement des incivilités au centre-ville de Mulhouse (propreté et espaces verts) représentent un coût de

420 916 €

par an pour la collectivité et 27 139 heures de travail.

Les opérations de désinfections des « coins à urine » représentent

420

interventions et coûtent près de 50 000 € par an à la collectivité.



Avec le soutien de :



mulhouse.fr

